

ANNEXE C

TABLEAU D'AVANCEMENT DES PERSONNELS ITRF : CONDITIONS DE PROMOUVABILITE (à remplir entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019)

Tableau d'avancement	Grade	Conditions	Texte de référence
IGR Hors classe	IGR 1C	5 ^{ème} échelon	article 20-1 du décret n°85-1534 du 31.12.85 modifié
IGR 1^{ère} classe	IGR 2C	7 ^{ème} échelon	article 21 du décret n°85-1534 du 31.12.85 modifié
IGE Hors classe	IGE Classe normale	Un an au 8 ^{ème} échelon + neuf années de services effectifs en catégorie A	article 30 du décret n°85-1534 du 31.12.85 modifié
TCH CE (choix)	TCH CS	Un an au 6 ^{ème} échelon du deuxième grade + au moins cinq ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	article 47 du décret n°85-1534 du 31.12.85 modifié
TCH CS (choix)	TCH CN	Un an au 6 ^{ème} échelon du premier grade + au moins cinq ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	article 48 du décret n°85-1534 du 31.12.85 modifié